DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 19 janvier 2021
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
14/01/2021

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction :
15

Nombre de Conseillers présents :
13

Nombre de procurations :
1

Étaient présents **la Maire : Mme KESSOURI Annie**
Les Adjoints : MM : FISCHER Claude, RETTIG Patrick & BACHER Régis
Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :
Mmes : KURTZ Sarah, MATTER Fanny, HALTER Michèle, NOEPPEL Mélanie & HEYD Valérie
MM : GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel, BAUR David & SCHLUPP Julien

Absents : M. DIEMER Thibaut, excusé
Mme FREYSS Marlène, excusée (procuration à FISCHER Claude)

OBJET : Projets sur l'espace public :
- **Programme 2020 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement.**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le programme 2021 transport, voirie (y compris l'entretien significatif), signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi après une phase d'instruction avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée provisoirement à ce programme, dans l'attente des arbitrages définitifs, est de 16,5 M€ pour l'année 2021. Les crédits sont ventilés de la manière suivante :
- 1,8 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art,
- 0,8 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI,
- 2 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 11,9 M€ répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5,95 M€ et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5,95 M€ également.

Par ailleurs, les opérations d'eau et d'assainissement, d'un montant de 7 360 000 euros, sont financées sur les budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.
La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec l'accompagnement éventuel d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2021.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire,
Après en avoir débattu,

Approuve à l'unanimité

- le programme de voirie 2021 de l'Eurométropole de Strasbourg, dont le montant total des travaux s'élève à 27 000,-€ pour des travaux d'entretien de voirie et d'équipements dans la rue des jardins, ainsi que 230 000,- € d'entretien de réseaux dans la rue de la Tour et la rue du noyer.

OBJET: Rapports annuels 2019 de l'AGES et de la FDMJC

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 stipulant que « le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du Rapport annuel adopté par cet établissement »,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport cité ci-dessus, donne acte à Madame la Maire de la présentation de ce rapport qui n'appelle aucune observation de sa part.

Il ressort de ce rapport, voté par le Conseil du SIVU « les châteaux » que :

- **Pour le multi-accueil** : 91 071 heures ont été facturées à un coût horaire de 6.51€/heure dont une participation moyenne horaire des parents de 1.98€/ heure
- **Pour le périscolaire de Kolbsheim** : (occupé par 64 enfants les midis pendant 1h55 et 45 enfants les soirs pendant 2h40) 50 482 heures. Un déficit de 1602.53€ a été recensé pour l'ensemble des structures périscolaires des 5 communes.

OBJET: Plan de financement du projet d'aire de jeux

Madame la Maire informe le Conseil que ce plan de financement remplace et annule celui du 28 octobre dernier. Le projet avait bien été approuvé, toutefois la Préfecture demande un plan de financement précisant uniquement les montants HT.
Les montants inscrits correspondent aux devis signés avec les entreprises TM (thierry Muller) de Geispolsheim pour l'aménagement et KOMPAN pour la fourniture des agrées.
Afin de prétendre à la DETR, il est primordial d'acter l'opération ainsi que le plan de financement. Le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	**AIDES PUBLIQUES** (1) :		
			– Union européenne	0,00 €	0,00 %
TRAVAUX *(détailler les différents postes)*		0,00 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	0,00 €	0,00 %
			– ÉTAT : dotation d'équipement des		
AMENAGEMENT	52 000,00 €	59,37 %	territoires ruraux (DETR)	17 517,00 €	20,00 %
FOURNITURES	35 583,95 €	40,63 %	– ÉTAT autre *(préciser)* : FCTVA	13 561,00 €	15,48 %
		0,00 %	– Région	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	– Département	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	– Groupement de communes	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	– Autre commune		0,00 %
			– Établissements publics *(Caisse des*		
		0,00 %	*Dépôts par ex.)*	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	– Aides publiques indirectes	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	Autres	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	**SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES**	31 078,00 €	35,48 %
		0,00 %			
		0,00 %	**Autofinancement**		
		0,00 %	Fonds propres	56 505,00 €	64,52 %
		0,00 %	Emprunts (2)	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	Crédit-bail	0,00 €	0,00 %
			Autres – aides privées *(CAF par*		
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			*ex.)* (2)		0,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			**SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT**	56 505,00 €	64,52 %

TOTAL DÉPENSES	87 583,95 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	87 583,00 €	100%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

1. D'approuver le plan de financement définitif du projet d'aire de jeux qui débutera le 01er mars 2021 pour une mise en service le 01er avril 2021.

OBJET: Heures supplémentaires effectuées par le personnel communal : liste des emplois concernés et enveloppe globale pour l'année 2021.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions du décret 2007–450 du 25 mars 2007 relatives à la nomenclature des pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement. Il ressort de la sous-rubrique 210224 relative aux heures supplémentaires que le comptable doit être destinataire d'une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables dans l'année.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé ci-dessus ;
Vu les dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 cité ci-dessus ;
Sur proposition de Madame la Maire ;
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables en 2021 comme suit :

Ligne	Désignation de l'emploi	Durée hebdomadaire de service (en heures)	Durée annuelle de service (en heures)	Nombre d'heures supplémentaires autorisées en 2021
1	Rédacteur TC	35:00:00	1593:00:00	160:00:00
2	Adjoint Administratif TNC	17:30:00	796:30:00	80:00:00
3	Adjoint Technique TC	35:00:00	1593:00:00	140:00:00
4	Adjoint Technique TNC	29:00:00	1508:00:00	125:00:00
5	A.T.S.E.M.	20:30:00	1066:00:00	89:00:00
6	Adjoint d'animation TNC	6:00:00	312:00:00	26:00:00
	TOTAL	(178 heures)	(6868 heures 30 minutes)	(620 heures 30 minutes)

OBJET: Repas annuel du personnel.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la prise en charge par le budget communal chaque année d'un repas du personnel.

La liste des participants au repas annuel du personnel est fixée comme suit :

- la Maire
- les Adjoints
- les Enseignants en poste à KOLBSHEIM
- les Agents communaux et les Agents de la structure périscolaire.

Les frais sont à imputer au compte 6232 du Budget principal de la Commune.

OBJET : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire :

A) Droit de préemption urbain

- **DIA n° 11/2020** déposée le 22/12/2020 par Me POLIFKE, Notaire à BARR pour le compte Mme BURGER en vue de la vente d'un terrain situé rue de Hangenbieten à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 22/12/2020
  Référence cadastrale de l'immeuble : Section 1 n°71
  Contenance : 231 m².
  Prix : 40 000,-€
  Acquéreur(s) : Mme BATISTEL Rosalba demeurant à SCHARRARBERGHEIM
  Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du terrain n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.

- **DIA n° 01/2021** déposée le 02/01/2021 par Me LOCH KALCK, Notaire à STRASBOURG pour le compte de M. & Mme GRAFF en vue de la vente d'un immeuble situé 22 rue Principale à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 02/01/2021
  Référence cadastrale de l'immeuble : Section 3 n°205/37
  Contenance : 1849 m².
  Prix : 513 000,-€
  Acquéreur(s) :M. et Mme SUSSMANN demeurant à VILLINGEN-SCHWENNING
  Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition de l'immeuble n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.

OBJET : DIVERS

- **Date du prochain Conseil :** 02 mars 2021 à 20h00 à la salle socioculturelle

- **Commission des finances :** 08 février 2021 à 20h00 à la mairie

- **SIVU LES CHATEAUX :** Changement du siège de Hangenbieten à Achenheim

- **Stolpersteine :** Installation devant l'ancienne maison MUNTZER le mardi 23 mars 2021. Selon les restrictions en vigueur à cette date, une manifestation sera probablement proposée pour découvrir le patrimoine juif du village.

- **Fête du vélo :** Organisation d'une manifestation en présence de l'EMS et de CADR67 le 17 avril 2021

- **Ancienne école :** Une première réunion s'est tenue avec le cabinet d'architecte M associés. Un permis sera déposé au mois de février pour les modifications de façade afin de pouvoir compléter la demande de subvention de l'Etat (DETR).
  La commune a également été notifié de l'attribution du fonds de solidarité par le Département pour un montant de 93 310,-€.
  Au niveau planning, la consultation des entreprises aura lieu cet été pour un début des travaux à l'automne.

- **Battue de chasse :** Afin de réguler les flux de sanglier, une battue de chasse est organisée en collaboration avec Monsieur GROSKOST et Monsieur GRUNELIUS le dimanche 24 janvier de 8h30 à 11h30 aux abords du village (à l'arrière de la rue Bolzen, de la rue Principale vers le Canal et à l'arrière du lotissement Vogeseblick).

Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 19 janvier 2021
La Maire,

MAIRIE DE KOLBSHEIM

Annie KESSOURI